

DECISION N° 2025-24

**Relative à la signature des ordres de mission au sein
du Pôle 94I03-04**

Objet : Délégation de signature concernant Madame Le Docteur Christine RUEL, Cheffe du Pôle 94I03-04 et Madame Anne REVITEA SERRY, cadre coordonnatrice du Pôle 94I03-04

La Directrice des Hôpitaux Paris Est Val de Marne,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et R.6146-8,

Sur proposition de **Madame Le Docteur Christine RUEL**, Cheffe du Pôle 94I03-04,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Madame Le Docteur Christine RUEL**, cheffe du pôle 94I03-04, et **Madame Anne REVITEA SERRY** cadre coordonnatrice du pôle 94I03-04, pour signer, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement des patients :

- Des activités thérapeutiques
- Pour la réalisation d'examens médicaux
- Pour la réalisation d'actes de la vie courante
- Pour le transfert vers un autre établissement

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Article 2 : Cette décision de délégation de signature prend effet à compter du 18 février 2025 et entraîne l'abrogation de la décision n°2023-45.

Article 3 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Madame la Trésorière des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 18 février 2025

La Directrice des Hôpitaux Paris Est Val de Marne

Nathalie PEYNEGRE